



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 14 janvier 2013

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Election des membres de la chambre d'agriculture**  
**Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2013**  
***Modalités de vote***

Cette élection se déroule par correspondance.

Les électeurs inscrits pour cette élection recevront courant janvier 2013 une enveloppe à leur nom contenant la propagande électorale des listes candidates et le matériel de vote.

Les électeurs devront :

- 1-placer le bulletin de vote de leur choix dans la petite enveloppe de scrutin bleue
- 2-glisser cette enveloppe bleue dans l'enveloppe de retour de vote **pré-affranchie**
- 3-fermer l'enveloppe de retour de vote
- 4-apposer leur signature dans le cadre prévu à cet effet. **En l'absence de signature, le vote sera irrecevable.**

Il est recommandé aux électeurs de poster leur enveloppe de retour de vote **dès réception** de leur matériel de vote **et au plus tard le jeudi 31 janvier 2013**.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote au 25 janvier 2013 sont invités à prendre contact avec la chambre d'agriculture au 04 75 20 28 00.

Pour les électeurs retardataires qui n'auraient pas pu poster leur enveloppe de retour de vote avant le 31 janvier 2013, il est prévu à titre exceptionnel qu'ils puissent venir la déposer le 31 janvier 2013 (9h-12h, 14h-17h), à la préfecture de l'Ardèche, au bureau des élections, munis d'une pièce d'identité.

Pour toute information complémentaire, contacter le bureau des élections de la préfecture de l'Ardèche au : 04 75 66 51 30 ou 33 ou 35 ou 38 ou à [pref-elections@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-elections@ardeche.gouv.fr)

---

#### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :  
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09  
Mèl. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)